

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 74

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Mai-Juin 1908

N° 74

Mai-Juin 1908

Prix du Numéro 25 cts.
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° Communications du Comité Central. a) Assemblée générale. b) Statuts. c) Candidats. d) Liste des membres. — 2° Membres passifs. — 3° Expositions. a) Exposition nationale des Beaux-Arts à Bâle. b) L'exposition de Bâle et le jury d'admission. c) Exposition de la Société. d) Exposition du Turnus. e) Exposition de Venise. f) Exposition de la société des Femmes Peintres et Sculpteurs. g) Les acquisitions de la Confédération et les Expositions du Kunstverein. — 4° Correspondance des Sections. — 5° Le Kunstverein et le projet d'entente. — 6° Concours. — 7° Petite gazette. — 8° Bulletin des Expositions.

Communications du Comité central.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité central a dû prévenir les présidents de sections qu'à la suite de circonstances spéciales, il n'a pas été possible, à son président de s'occuper de la publication du journal.

Pour la même raison, la convocation de l'Assemblée générale dans les délais réglementaires n'a pas pu être faite.

D'autre part un certain nombre de nos collègues désirant voir coïncider l'Assemblée générale avec le Salon de Bâle, nous avons décidé de la fixer au

MERCREDI 5 AOUT

jour du vernissage du Salon (ce dernier aura lieu à 3 heures de l'après-midi) l'assemblée des délégués sera convoquée la veille.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le lieu et l'heure exacte à laquelle ces assemblées seront convoquées.

Nous prions les sections ou les membres ayant des propositions à présenter de bien vouloir les envoyer au comité central.

STATUTS

L'assemblée générale de Fribourg avait chargé une commission de mettre à jour les statuts de la société en vue d'une réimpression. *Il ne s'agit pas d'une modification* mais un certain nombre de décisions prises lors des dernières assemblées n'avaient jamais été codifiées et leur inscription dans nos statuts a nécessité quelques changements dans la numérotation des articles.

Certains articles ont aussi été revus au point de vue de la rédaction qui en était franchement défectueuse. Il n'y a donc pas lieu de soumettre ces statuts au vote de l'assemblée, la commission nommée ayant les pouvoirs nécessaires pour faire ce travail qui sera prêt, nous l'espérons, à l'époque de l'assemblée générale.

Candidats.

Les sections ayant des candidats à présenter à la prochaine assemblée générale sont priées d'en faire parvenir au plus vite la liste au Comité central, ainsi que les noms des membres passifs qu'elles ont reçu.